JEAN-RENÉ SOUÈTRE

un soldat d'aventure

« Monsieur l'avocat général a plaidé comme si cette bande était la bande à Bonnot », avait ironisé Me Tixier-Vignancour au cours du procès du capitaine Souètre devant le tribunal militaire spécial en décembre 1961. Si, comme semblent le penser les enquêteurs, le créateur du premier « maquis Algérie française » fut l'organisateur du récent attentat « motorisé » contre le général de Gaulle, cette évocation du premier gang anarchiste en automobile prend rétrospectivement une certaine saveur.

Jean-René Souètre est un Girondin de trente-deux ans. Mince, le visage taillé à coups de serpe, séduisant, il acquiert en Algérie de brillants états de service comme réserviste et il passe dans l'armée active où il sert dans les commandos de l'air. Ses chefs, s'ils apprécient ses dons de combattant, font preuve d'une certaine méfiance à l'égard de l'homme lui-même. L'un d'eux le qualifie d'aventurier et d'opportuniste, fortement imprégné de politique extrémiste ; un autre le présente dans ses notes comme « un admirateur du système totalitaire ».

Dans le maquis algérien

Très lié aux milieux activistes, Souètre est en permission à Alger lors des émeutes européennes et des manifestations musulmanes de décembre 1960. Son rôle à cette époque n'a pas été éclairci. Il est en tout cas muté à la direction d'un foyer militaire puis à Nîmes. Il ne part pas, et au début de février 1961 prend le « maquis » avec trois de ses sous-officiers. Le 3, il diffuse des tracts pour annoncer et expliquer son geste. Il est rejoint par quelques jeunes gens mal préparés à la lutte clandestine. Le 22 février, deux gendarmes en tournée près de Relizane entrent dans une ferme abandonnée et y sont reçus par ceux qu'ils pensent être les membres d'un commando militaire. Ils signalent cependant sa présence. Les autorités de Mostaganem, qui connaissent la présence de Souètre dans la région, envoient aussitôt des gendarmes, des policiers et des officiers parachutistes cerner la ferme. Les parachutistes parlementent avec Souètre, qui se rend en compagnie de ses trois sergents et de cinq civils dont M. de Brousse de Montpeyroux, maire de Saint-Benoît-du-Sault, qui plus tard s'évadera de l'Hôtel-Dieu avant son procès.

Un séminaire néo-nazi

Souètre, lorsqu'il comparaîtra avec ses complices, bénéficiera de la lassitude provoquée par les nombreux procès qui suivirent le « putsch » d'avril, dont il avait été en quelque sorte le précurseur. Il sera condamné à trois ans de prison avec sursis. Au sortir de la salle d'audience, il sera interné administrativement au camp de Saint-Laurent-l'Ardoise, dans le Gard. La détention y est peu sévère, et le camp est devenu un séminaire, non seulement de l'activisme, mais du néo-nazisme. Souètre s'y marie en grande pompe avec Mlle Marcaillou d'Armerie. M. Dides, interné et organisateur de la cérémonie, fait part de cet événement à toute la presse et signale que le général Clément, adjoint au commandant de la 9e région militaire, en civil, était témoin du marié. Le général est mis en disponibilité...

Un mois après, en février 1962, Souètre s'évade, en compagnie du capitaine Mura et de seize autres activistes, dont dix seront repris. Il a profité, selon toutes apparences, de l'exercice Bucéphale, fort opportunément organisé dans le Gard par l'École militaire de Saint-Cyr : les saint-cyriens en civil doivent en effet se déplacer clandestinement pour se livrer à des sabotages fictifs, et la gendarmerie ne peut les retenir...

Depuis cette évasion on n'avait plus guère entendu parler de Souètre.

Le Monde
Aug 26, 1962 p3.